



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/713

Lancement des enveloppes de dotations des mairies d'arrondissement pour "travaux d'aménagements 2021-2026" et affectation de l'AP n° 2021-6, programme 00008

Service des Mairies d'Arrondissement

Rapporteur : M. MAES Bertrand

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/713 - LANCEMENT DES ENVELOPPES DE DOTATIONS DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT POUR "TRAVAUX D'AMENAGEMENTS 2021-2026" ET AFFECTATION DE L'AP N° 2021-6, PROGRAMME 00008 (SERVICE DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Contexte :

Conformément à l'article L 2511 36-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la présente délibération vise à permettre la création, pour chaque arrondissement, d'un cadre financier pluriannuel, sur la période 2021-2026, leur permettant de prendre en charge les dépenses d'investissement afférentes aux équipements transférés et aux locaux administratifs mis à leur disposition pour l'exercice de leurs attributions, dans la limite des dépenses pour lesquelles les marchés de travaux et de fournitures correspondants peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que celles nécessitées par les travaux d'urgence.

Les dotations d'investissement des arrondissements, énumérées dans la présente délibération, pourront évoluer en fonction des besoins ou de nouvelles orientations, que ce soit en volume (pour intégrer, par exemple, de nouveaux équipements transférés) ou en nature (création d'une section d'investissement dans les états spéciaux d'arrondissement).

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend les projets « dotation mairies d'arrondissement - travaux d'aménagement 2021-2026 » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « dotation mairies d'arrondissement 2021-2026 » n° 2021-6, programme n° 00008.

Les opérations suivantes estimées respectivement à :

- dotation mairie 1^{er} arrondissement - travaux d'aménagement 2021-2026
60021866 : 365 136 €;
- dotation mairie 2^{ème} arrondissement - travaux d'aménagement 2021-2026
60021867 : 378 096 €;
- dotation mairie 3^{ème} arrondissement - travaux d'aménagement 2021-2026
60021868 : 1 241 340 €;
- dotation mairie 4^{ème} arrondissement - travaux d'aménagement 2021-2026
60021869 : 442 140 €;
- dotation mairie 5^{ème} arrondissement - travaux d'aménagement 2021-2026
60021870 : 592 176 €;
- dotation mairie 6^{ème} arrondissement - travaux d'aménagement 2021-2026
60021871 : 617 880 €;
- dotation mairie 7^{ème} arrondissement - travaux d'aménagement 2021-2026
60021872 : 985 740 €;
- dotation mairie 8^{ème} arrondissement - travaux d'aménagement 2021-2026
60021873 : 1 036 488 €;

- dotation mairie 9^{ème} arrondissement - travaux d'aménagement 2021-2026
60021874 : 604 596 €

Sont à financer par affectation de l'autorisation de programme « dotations Maires d'arrondissement n° 2021-6, programme n° 00008.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2020/161 du 28 septembre 2020 et n° 2021/584 du 25 mars 2021 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, livre 5, titre I « Paris-Marseille-Lyon » ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

1- Le lancement des opérations suivantes est approuvé :

- Dotation Mairie 1^{er} arrondissement - Travaux d'aménagement 2021-2026 n° 60021866 ;
- Dotation Mairie 2^{ème} arrondissement - Travaux d'aménagement 2021-2026 n° 60021867 ;
- Dotation Mairie 3^{ème} arrondissement - Travaux d'aménagement 2021-2026 n° 60021868 ;
- Dotation Mairie 4^{ème} arrondissement - Travaux d'aménagement 2021-2026 n° 60021869 ;
- Dotation Mairie 5^{ème} arrondissement - Travaux d'aménagement 2021-2026 n° 60021870 ;
- Dotation Mairie 6^{ème} arrondissement - Travaux d'aménagement 2021-2026 n° 60021871 ;
- Dotation Mairie 7^{ème} arrondissement - Travaux d'aménagement 2021-2026 n° 60021872 ;
- Dotation Mairie 8^{ème} arrondissement - Travaux d'aménagement 2021-2026 n° 60021873 ;
- Dotation Mairie 9^{ème} arrondissement - Travaux d'aménagement 2021-2026 n° 60021874.

Ces opérations seront financées par affectation de l'autorisation de programme « dotation Maires d'arrondissement » n° 2021-6, programme n°00008.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00008 AP n° 2021-6, opérations suivantes et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23

(et autres), fonctions diverses, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- dotation mairie 1^{er} arrondissement - Travaux d'aménagement 2021-2026 :

2021 : 60 856 €;
2022 : 60 856 €;
2023 : 60 856 €;
2024 : 60 856 €;
2025 : 60 856 €;
2026 : 60 856 €

- dotation Mairie 2^{ème} arrondissement - Travaux d'aménagement 2021-2026:

2021 : 63 016 €;
2022 : 63 016 €;
2023 : 63 016 €;
2024 : 63 016 €;
2025 : 63 016 €;
2026 : 63 016 €

- dotation Mairie 3^{ème} arrondissement - Travaux d'aménagement 2021-2026 :

2021 : 206 890 €;
2022 : 206 890 €;
2023 : 206 890 €;
2024 : 206 890 €;
2025 : 206 890 €;
2026 : 206 890 €

- dotation Mairie 4^{ème} arrondissement - Travaux d'aménagement 2021-2026 :

2021 : 73 690 €;
2022 : 73 690 €;
2023 : 73 690 €;
2024 : 73 690 €;
2025 : 73 690 €;
2026 : 73 690 €

- dotation Mairie 5^{ème} arrondissement - Travaux d'aménagement 2021-2026 :

2021 : 98 696 €;
2022 : 98 696 €;
2023 : 98 696 €;
2024 : 98 696 €;
2025 : 98 696 €;
2026 : 98 696 €

- dotation Mairie 6^{ème} arrondissement - Travaux d'aménagement 2021-2026 :

2021 : 102 980 €;
2022 : 102 980 €;
2023 : 102 980 €;

2024 : 102 980 €;
2025 : 102 980 €;
2026 : 102 980 €

- dotation Mairie 7^{ème} arrondissement- Travaux d'aménagement 2021-2026 :

2021 : 164 290 €;
2022 : 164 290 €;
2023 : 164 290 €;
2024 : 164 290 €;
2025 : 164 290 €;
2026 : 164 290 €

- dotation Mairie 8^{ème} arrondissement - Travaux d'aménagement 2021-2026 :

2021 : 172 748 €;
2022 : 172 748 €;
2023 : 172 748 €;
2024 : 172 748 €;
2025 : 172 748 €;
2026 : 172 748 €

- dotation Mairie 9^{ème} arrondissement - Travaux d'aménagement 2021-2026 :

2021 : 100 766 €;
2022 : 100 766 €;
2023 : 100 766 €;
2024 : 100 766 €;
2025 : 100 766 €;
2026 : 100 766 €

- 3- Pour la mise en œuvre de ces opérations, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET